



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conditionnement

Question écrite n° 3043

Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le conditionnement de certains medicaments. Ainsi, de nombreux malades, utilisant quotidiennement le medicament « Previscam 20 mg », anticoagulant que l'on absorbe sous forme de comprimés, sont particulierement mecontents de ne plus trouver ce medicament conditionne sous boite de 100 comprimés. En effet, depuis quelque temps deja, ce medicament est vendu exclusivement en boite de 8 comprimés et par consequent le prix par comprimé est multiplie par trois ! Ces depenses, importantes pour le patient, le sont egalement pour la securite sociale ; aussi, il lui demande quelles mesures elle compte prendre en vue de remedier a cette situation.

Texte de la réponse

Pour des difficultes d'ordre technique, la fabrication de la boite de cent comprimés Previscam 20 milligrammes a du etre momentanement interrompue. Il en est resulte une rupture d'approvisionnement des pharmacies pendant une periode d'environ deux mois. La production a ete reprise en juin, si bien que desormais les malades peuvent a nouveau se procurer ce conditionnement. Il est a noter que la poursuite de la fabrication du conditionnement huit comprimés a permis de satisfaire aux besoins medicaux et dans ces conditions les traitements a base de Previscam comprimés ont pu etre poursuivis sans interruption.

Données clés

Auteur : [M. Ueberschlag Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3043

Rubrique : Medicaments

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1761

Réponse publiée le : 23 août 1993, page 2623